

Vos frais d'inscription au congrès (et non les frais de déplacement et de logement) peuvent être intégralement pris en charge par le FIFPL. Voici un petit tutoriel pour effectuer une demande de prise en charge FIFPL.

Attention ! Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation.

Passé ce délai, votre demande de prise en charge sera refusée.

Voici les étapes à suivre :

1/ Aller sur le site internet : <http://www.fifpl.fr>

- Cliquez sur l'onglet : « espace adhérents » puis sur le sous-onglet « effectuer une demande en ligne ».
 - Si vous disposez d'un compte FIFPL, saisissez votre code d'accès (désormais votre adresse email) et saisissez votre mot de passe.
- OU
- Si vous ne disposez pas d'un compte FIFPL, créez préalablement un compte en cliquant sur « création de compte ».
- Cliquez sur le bouton « connexion ».

2/ Cliquez sur « Vous voulez saisir une demande de prise en charge, cliquez ci-dessous ».

- Un tableau apparaît.
- Cliquez sur « Saisir votre demande en ligne » puis choisissez « saisir votre demande portant sur une action de formation ».
- Sélectionnez un organisme de formation : il s'agit de la FNUJA n° 11753711475.
- Lieu : Autres
- Modalité d'exécution : Présentiel
- Adresse du lieu de formation (si c'est demandé) : Mon Espace d'Affaires 24 place Grenette – 38000 GRENOBLE
- Précisez que l'intitulé de la formation est : 83ème congrès de la FNUJA
- Indiquez la date de début : 13 mai 2026
- Indiquez la date de fin : 16 mai 2026 (on ne compte pas le brunch)
- Indiquez le nombre d'heures de formation : 15h.
- Indiquez le nombre de journées de formation : 3 jours.
- Indiquez le coût de la formation HT et TTC (même tarif)
- Téléchargez sur la plateforme les documents obligatoires demandés.

3/ Cliquez sur « suivant ».

Pièces à joindre au formulaire de demande de prise en charge :

- Devis de l'organisme de formation (bulletin d'inscription au congrès)
- Programme des formations du congrès (à télécharger sur le site de la FNUJA)
- Attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution (disponible en ligne sur votre compte URSSAF, onglet "Mes attestations")
- Avis de situation au répertoire SIRENE (disponible ici : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Relevé d'identité bancaire

Vérifiez les données saisies, renseignez la date de la saisie de ces données, indiquez « oui » sur la case d'authentification, puis cliquez sur « valider » à la fin du formulaire.

Votre demande est enregistrée !

Téléchargez et conservez votre formulaire de demande de prise en charge.

N'hésitez pas à vous reconnecter sur votre demande sur le site du FIFPL pour compléter les documents demandés.

Le FIFPL reviendra vers vous pour vous notifier son accord de prise en charge, voire vous indiquer si vous devez fournir des justificatifs supplémentaires.

4/ Dès la fin de la formation, fournir l'attestation de présence et de règlement.

Vous recevrez le remboursement de vos frais d'inscription au congrès quelques mois plus tard.

La FNUJA précise que l'attestation de présence et de règlement ne sera transmise aux participants au congrès que sous réserve de sa participation effective à chacune des formations inscrites laquelle participation se matérialise par la signature de la feuille de présence éditée pour chacune des formations. Les attestations de présence et de règlement seront délivrées dans les semaines qui suivent le congrès.

Cette attestation de présence et de règlement vous sera délivrée dans les semaines qui suivent le Congrès, sous réserve de la participation effective à 15 heures de formation, matérialisée par la signature de la feuille de présence.